



Critérium Fédéral

Organisation sportive à l'échelon départemental

Extraits des règlements sportifs fédéraux (FFTT)

Inscriptions – Titre III – Chap. 1 – 101 :

Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours tout en permettant de s'inscrire pour chaque tour. Les joueurs qui s'engagent après la date limite fixée pour le 1^{er} tour sont incorporés en fonction de leur dernier classement officiel selon les décisions de la commission sportive de l'échelon compétent.

Placement des joueurs – Titre III – Chap. 3 – 302 :

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Pour le 1^{er} tour les joueurs sont placés à partir du dernier classement officiel diffusé.

Pour les autres tours, la commission sportive compétente choisit de placer les joueurs :

a) soit selon les résultats du tour précédent (places) ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

b) soit à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Ce choix effectué, il doit être appliqué sur les 3 tours.

Constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante – Titre III – Chap. 3 – 305 :

Dans chaque catégorie, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante est définie par la commission sportive compétente en tenant compte du cumul des points obtenus lors de la saison précédente et des particularités prévues par le règlement de chaque échelon (changement de catégorie, montants des divisions inférieures, incorporation de nouveaux joueurs etc.).

Dispositions prises au niveau départemental (Oise)

Pour le 1^{er} tour, un joueur n'ayant pas participé au critérium fédéral la saison précédente, sera placé en fonction de son nombre de points licence.

~~Pour les autres tours, toute nouvelle inscription donnera lieu à un placement dans la dernière division de la catégorie correspondante.~~

Pour les autres tours, toute nouvelle inscription donnera également lieu à un placement en fonction du nombre de points licence en déterminant d'abord dans quelle division le joueur sera intégré puis en le plaçant immédiatement après le dernier joueur de cette division ayant plus de points licence.

Toutes les catégories jeunes (Juniors, cadets, minimes, benjamins et poussins) se jouent le samedi après-midi à partir de 14h30. Les adultes (Seniors/Vétérans) jouent le dimanche matin à partir de 9h00.

Le Comité de l'Oise a adopté la formule basée sur des tableaux de 24 joueurs en harmonie avec le niveau régional. Si le nombre de joueurs dans une division donnée est inférieur à 24, la formule sera adaptée. Chez les jeunes, si les D2 de deux catégories consécutives ont chacune un nombre de participants insuffisant pour constituer un tableau, il pourra être décidé de fusionner ces deux groupes. Ce choix tiendra compte des capacités d'accueil des clubs organisateurs.

Tableau de 24 joueurs – Seniors/Vétérans, juniors, cadets, minimes et benjamins

Les joueurs sont répartis en 8 poules de 3. Chaque joueur dispute donc 2 parties.

A l'issue des poules, les joueurs intègrent le tableau final en fonction de la place obtenue :

Les 1^{ers} sont directement qualifiés en 1/8 de finale.

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} disputent un barrage. Les vainqueurs jouent ensuite les places 1 à 16 en compagnie des 1^{ers} de poules et les perdants les places 17 à 24.

Toutes les places sont jouées dans le tableau.

Tableau de 16 joueurs

Les joueurs sont répartis en 4 poules de 4. Chaque joueur dispute donc 3 parties.

A l'issue des poules, des barrages sont disputés entre les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules.

Les vainqueurs de ces barrages disputent, en compagnie des 1^{ers} de poule, un tableau final pour les places 1 à 8.

Les perdants des barrages disputent, en compagnie des 4^{èmes} de poule, un tableau pour les places 9 à 16.

Toutes les places sont jouées dans le tableau.

Tableau de 12 joueurs

Les joueurs sont répartis en 2 poules de 6. Chaque joueur dispute donc 5 parties.

A l'issue des poules, le 1^{er} de la poule A affronte le 1^{er} de la poule B pour les places 1 et 2, le 2^{ème} de la poule A affronte le 2^{ème} de la poule B pour les places 3 et 4 et ainsi de suite.

Si le tableau de 12 est incomplet, il pourra être décidé en sortie de poules de faire jouer en plus une demi-finale avec les deux premiers des poules A et B : Le 1^{er} de la poule A affrontera le 2^{ème} de la poule B et le 2^{ème} de la poule A affrontera le 1^{er} de la poule B. S'en suivra une finale et un match de classement pour les places 3 et 4.

7 joueurs ou moins

Tous les joueurs se rencontrent dans une poule unique.

Montées :

Seuls les joueurs terminant premiers dans leur catégorie d'âge (D1) sont assurés d'accéder au niveau régional. Pour toutes les autres divisions (D2, D3, D4, ...), un nombre minimal de montées est fixé par type de tableau :

- 24 joueurs : 4 montées
- 16 joueurs : 3 montées
- 12 joueurs : 2 montées
- 7 joueurs ou moins : 1 montée

Un joueur ayant terminé premier dans la catégorie Seniors/Vétérans (D1) a la possibilité de refuser son accession au niveau régional au profit de son maintien en D1. Dans ce cas, il devra en avvertir la commission sportive départementale dans un délai d'une semaine suivant le week-end du tour joué. La commission sportive départementale pourra alors éventuellement proposer la montée au joueur ayant terminé deuxième dans cette même catégorie.

Hormis pour la catégorie Seniors/Vétérans, un joueur ayant terminé premier dans sa catégorie d'âge (D1) a la possibilité de refuser l'accession au niveau régional dans sa catégorie d'âge au profit de l'accession à la catégorie d'âge supérieure du niveau départemental. Dans ce cas, il devra en avvertir la commission sportive départementale dans un délai d'une semaine suivant le week-end du tour joué. La commission sportive départementale jouera alors le rôle de conseil quant à ce choix.

Descentes :

Pour toutes les divisions, le dernier joueur classé ainsi que les joueurs excusés descendent dans la division inférieure si celle-ci existe. Des descentes supplémentaires sont possibles en fonction du nombre de montées du niveau inférieur et de celui des descentes du niveau supérieur.